



ASL BOURGENAY

574 avenue Notre Dame - 85440 Talmont St Hilaire
aslbourgenay.e-monsite.com

Talmont St Hilaire, le 12 mai 2017

**ASL de la ZAC de Bourgenay
Boite 101 - 574 avenue Notre Dame
85440 TALMONT ST HILAIRE**

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 MAI 2017 – 15H00**

Madame, Monsieur,

L'An deux mille dix sept, le 12 mai à 15 heures, les membres de l'ASL de la ZAC de Bourgenay se sont réunis dans la salle GOICHON - Espace « Le Manoir » - Avenue des Sables - 85440 Talmont St Hilaire, sur convocation faite par le Président assisté du secrétaire (SOGIRE – l'Artois – Espace Pont de Flandre – 11 rue de Cambrai – 75947 PARIS Cedex 19), par courrier simple, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/- Constitution du Bureau de séance : scrutateurs – secrétaire.

2/- Rapports des responsables des commissions de l'ASL

3/- Rapport financier.

- Approbation des comptes de l'exercice s'étendant du **01/01/2016** au **31/12/2016** et affectation du solde
- Approbation du budget prévisionnel de **535050,00 €** pour l'exercice du **01/01/2017** au **31/12/2017**.

4/- Questions/Débats.

5/- Renouvellement du tiers sortant des membres du bureau de l'ASL de la ZAC de Bourgenay (Mrs NAMUR, MORILLE, HAZENBERG, PIGEULT, TRICHEREAU (pour 1 an))

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

Le Président certifie la feuille de présence qui fait ressortir que sur les **57382 tantièmes** qui constituent l'entière copropriété **39727 / 57382** sont présents ou dûment représentés soit **41 voix sur 59 voix**.

Conformément aux statuts de l'association, l'assemblée générale extraordinaire est présidée par M. GARNIER, Président de l'ASL de la ZAC de Bourgenay

1/ Constitution du Bureau de séance : scrutateurs - secrétaire

L'Assemblée Générale constitue son bureau de façon suivante :

- SCRUTATEURS : **Madame Couturier, Messieurs Pigeault et Morvan**

VOTANTS
POUR 41/41
CONTRE
ABSTENTION

Cette résolution est **adoptée**

- SECRETAIRE : **SOGIRE**

VOTANTS
POUR 41/41
CONTRE
ABSTENTION

Cette résolution est **adoptée**

2/- Rapports des responsables des commissions de l'ASL

Les responsables des commissions détaillent les actions réalisées sur l'exercice écoulé, comptes rendus ci-joints

3/- Rapport financier

a/ Approbation des comptes de l'exercice s'étendant du **01/01/2016** au **31/12/2016** et affectation du solde.

b/ Approbation du budget prévisionnel de **535050,00€** pour l'exercice du **01/01/2017** au **31/12/2017**.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, entendu les explications données par le Bureau et le régisseur :

a/ Approuve dans leur teneur, présentation, les comptes de l'exercice s'étendant du

01/01/2016 au **31/12/2016** arrêtés à la somme de **528958,91 €** et approuve le report à nouveau du solde excédentaire de **3091,09 €**.

b/ Approuve le budget prévisionnel de **535050,00€** pour l'exercice du **01/01/2017** au **31/12/2017**.

VOTANTS
POUR 41/41
CONTRE
ABSTENTION

Cette résolution est **adoptée**

Handwritten signatures and initials in blue ink:
A G G H C
Di
2 M

b/ Approuve le budget prévisionnel de **535050,00 €** pour l'exercice du **01/01/2017** au **31/12/2017**.

VOTANTS
POUR 41/41
CONTRE
ABSTENTION

Cette résolution est **adoptée**

4/- Questions/Débats

-... Travaux au niveau du Lac

- o Enrochement prévus à l'automne 2017 : consolidation des rives à laquelle s'ajoutera l'accès aux berges incluant les zones de pêche (budget 50 à 55 K€ TTC).
- o Projet global proposé par l'entreprise Littoral Vert consultable sur le site internet de l'ASL (aslbourgenay.e-monsite.com).

5/- Renouvellement du tiers sortant des membres du bureau de l'ASL de la ZAC de Bourgenay (Mrs NAMUR, MORILLE, HAZENBERG, PIGEALT, TRICHEREAU (pour 1 an)).

L'Assemblée Générale des membres de l'ASL de la ZAC de Bourgenay, connaissance prise des candidatures, renouvelle le 3è tiers des Membres du Bureau.

Les membres sortants pour le renouvellement du 3è tiers sont :

Mrs NAMUR, MORILLE, HAZENBERG, PIGEALT, TRICHEREAU (pour 1 an).

Après vote à bulletin secret, les résultats dépouillés par les scrutateurs sont :

Monsieur ARMOUET	32
Monsieur PIGEALT	26
Monsieur THEBAULT	26
Madame METAYER	25
Monsieur MORILLE	20
Monsieur NAMUR	20
Monsieur PICIOCCHI	11

Par conséquent, sont élus membres du bureau de l'ASL pour 3 ans :

- ... Monsieur ARMOUET
- ... Monsieur PIGEALT
- ... Monsieur THEBAULT
- ... Madame METAYER
- ... Monsieur NAMUR pour un an (candidature retenue au bénéfice de l'âge, égalité des voix avec Mr Morille)

Cette résolution est **adoptée**

G.G
A H G
3 DA
CDi

Membres du Bureau et durée de leur mandat :

-... Monsieur ARMOUET	(3ans)
-... Monsieur PIGEAULT	(3 ans)
-... Monsieur THEBAULT	(3 ans)
-... Madame METAYER	(3 ans)
-... Monsieur GARNIER	(2 ans)
-... Monsieur MATHE	(2 ans)
-... Monsieur MEUNIER	(2 ans)
-... Monsieur OUBA	(2 ans)
-... Monsieur MORVAN	(1 ans)
-... Monsieur NAMUR	(1 ans)
-... Monsieur COUSIN	(1 ans)
-... Monsieur MERIAUX	(1 ans)

A l'issue de l'assemblée générale, les membres du bureau ont tenu leur première réunion et ont nommé :

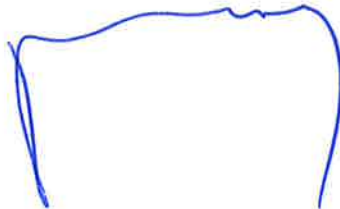
Président, M. GARNIER
Président adjoint, M. MEUNIER

La séance est levée à 18h00

LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE



LE(S) SCRUTATEUR(S)



Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2016 au 31/12/2016
 et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES						
	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel		
	Exercice précédent approuvé.	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter	
	N - 1	N	N	N + 1	N + 2	
001 CHARGES COMMUNES GENERALES (Base : CCG5/5738200)						
011 EAU FROIDE COMMUNS	3 211.25	3 200.00	382.82	3 200.00		
012 EAU ARROSAGE		2 000.00	3 230.51	2 000.00		
016 EAU ANALYSE			-87.36			
031 EDF COMMUNS	6 627.54	10 000.00	4 935.33	10 000.00		
065 CONTRAT ENT. PC	59 267.28	60 000.00	61 179.55	60 000.00		
077 CONTRAT PREST. MENAGE PV	-3 017.43					
081 CONTRAT PREST.ESP. VERT PV	-5 136.98					
094 CONTRAT PRESTATION TECHNIQ.	1 829.28	2 800.00	2 235.79	2 800.00		
096 VIGILES ET SURVEILLANCES	57 212.19	60 000.00	58 566.31	60 000.00		
135 ENT.ESPACES VERTS HORS PV	247 820.90	260 000.00	246 389.76	260 000.00		
165 ANIMATION DE LA STATION	9 964.00	12 000.00	11 480.00	15 000.00		
192 DERATISATION DESINSECTISATION			59.13			
251 FOURNITURES HORS CONTRAT	1 755.96		2 671.16			
313 PETITE REPARATION			265.87			
314 REPARATIONS DIVERSES			6 389.90			
315 REPARATIONS MATERIELS	-5 531.07		305.52			
362 INDEMNITE ASSURANCE						
371 FRAIS ADMINISTRATIFS			447.36			
381 LOCATION DE SALLE	100.00		248.39			
386 ASSURANCE MULTIRISQUE IMMEUBLE	174.41		33.81			
539 RECETTES DIVERSES	816.83	-2 000.00	-11 126.34	-2 000.00		
560 REDEVANCES /SUBVENTIONS AUTRES	1 715.36		500.00			
571 HONORAIRES DE PROCEDURES	1 691.62		12.00			
584 CHARGE COPROPRIETE	0.12		1 646.44			
999 ROMPUS			3.76			
	378 501.26	408 000.00	389 769.71	411 000.00		
069 DIVERS (Base : CCG5/5738200)						
371 FRAIS ADMINISTRATIFS	222.87	1 800.00		1 800.00		
374 FRAIS DU CONSEIL SYNDICAL	1 952.60	4 000.00	2 855.60	4 000.00		
386 ASSURANCE MULTIRISQUE IMMEUBLE		150.00		150.00		
555 TAXE FONCIERE	56.00	800.00	58.00	800.00		
560 REDEVANCES /SUBVENTIONS AUTRES	500.00	500.00		500.00		
571 HONORAIRES DE PROCEDURES		6 000.00		6 000.00		

**Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2016 au 31/12/2016
et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2018 au 31/12/2018**

PORT BOURGENAY

85440 TALMONT SAINT HILAIRE

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES						
	Exercice précédent approuvé		Pour approbation des comptes		Pour le vote du budget prévisionnel	
	N - 1	N	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget prévisionnel à voter
				N	N + 1	N + 2
576 HONORAIRES DE GESTION	35 718.60	35 800.00	35 800.00	35 800.00	35 800.00	
584 CHARGE COPROPRIETE		1 000.00	1 000.00		1 000.00	
	38 450.07	50 050.00	50 050.00	38 713.60	50 050.00	
075 ENTRETENIEN						
196 ENTRETENIEN RESEAU ANTENNE TV		1 000.00	1 000.00		1 000.00	
231 CURAGE EVIEU		3 000.00	3 000.00		3 000.00	
275 FOURN.ESP.VERTS- AMENDEMENTS		4 000.00	4 000.00		4 000.00	
		8 000.00	8 000.00		8 000.00	
085 TRAVAUX D'ENTRETIEN						
251 FOURNITURES HORS CONTRAT	6 225.86			2 269.74		
718 Travaux entrobés voiries	62 123.21			54 313.73		
721 Tx TRI OM	756.00					
723 Eclairage 2eme tranche	18 154.14					
724 Eclairage 3eme tranche	27 091.68					
732 Tx exécutés non facturés 12/13	-14 890.64			-51 273.61		
739 Travaux divers (prévisibles)	4 525.87		66 000.00	95 165.74	66 000.00	
740 Travaux à déterminer						
	103 986.12	66 000.00	66 000.00	100 475.60	66 000.00	
	520 937.45	532 050.00	532 050.00	528 958.91	535 050.00	
TOTAL CHARGES NETTES	520 937.45	532 050.00	532 050.00	528 958.91	535 050.00	
Provisions copropriétaires	520 823.04			532 050.10		
Solde (excédent ou insuffisance s/opérations courantes affecté(e) aux copropriétaires)	-114.41			3 091.19		

COMPTE RENDU ANIMATIONS

Suite à mon entrevue avec Mme Agnès Cogny, responsable animation Pierre et Vacances, il a été convenu les animations suivantes :

- le samedi après-midi, place centrale => structures gonflables ouvertes à tous (gratuit)
- le lundi fin d'après-midi, place centrale => cours de Zumba, ouverts à tous (gratuit)
- le mardi soir => balades en poney sur le site , ouvertes à tous , payant (prestataire extérieur)

De plus il a été entendu qu'avec la carte ASL, l'accès au théâtre de verdure et au spot pour nos ados est gratuit.

LES ANIMATIONS SAISON 2017

PROPOSEES PAR L'ASL ET LES COMMERCANTS DU VILLAGE DU LAC

Tous les lundis, CONCERT face au lac de 19 h à 23 h

10 juillet : JOSS

17 juillet : RAMDAM

24 juillet : AGC Cubain

31 juillet : FOUDEZIK

7 août : KID KILLER and CO

14 août : KID KILLER and CO

21 août : DAYISSO

28 août : COSY DUO

Tous les mardis, MARCHÉ, place centrale, de 17 h à 23 h

Tous les mercredis, SPECTACLE POUR LES ENFANTS, de 18 h 30 à 19 h 30 sur la place centrale

12 juillet : VENTRILOQUE

19 juillet : ARISTO

26 juillet : PHIL and CO

2 août : ARISTO

9 août : VENTRILOQUE

16 août : PHIL and Co

23 août : VENTRILOQUE

Tous les vendredis à partir du 21 juillet, place centrale, SOIREE DANSANTE de 21 h à 24h, et FEU D'ARTIFICE MUSICAL sur le lac à 23 h.

Ne pas oublier non plus, deux VIDE-GRENIERS, place centrale, le 21 mai et le 3 septembre



Rapport de la Commission Urbanisme du 12 Mai 2017

Rappel des travaux à la charge de la commission Urbanisme

. Les Voiries et leurs servitudes:

La C.U. assure l'entretien des voies de circulation réservées aux cyclistes et aux piétons, les rues d'accès aux parkings du village du Lac et celle allant du Green au rond-point du Bocage sont des voies communales entretenues par la ville ("Rue des Vacances" et "Rue de la Paix").

Elle a en charge les revêtements bitumés, l'entretien des servitudes comme l'éclairage, les réseaux d'eaux usées, le réseau de TV.

Travaux réalisés sur les voiries 2016/17 :

- Réfection du bitume du chemin de la rotonde au village du Golf et du bitume du parking de la réception du Moulin.
- L'éclairage : Fin de la campagne de remplacement et de restauration des luminaires du village, engagé il y a 4 ans : Pose des 3 dernières bornes sur le chemin entre golf et tennis.

L'éclairage du villages du Moulin nécessitent et nécessitera quelques interventions répétitives de redressement ou de remplacement des bornes détériorées par le passage des véhicules d'entretien.

- Télévision : Face aux problèmes de réception hertzienne rencontrés sur le littoral, nous allons revenir à une réception TV par satellite FRANCE SAT pour recevoir toutes les chaînes de la TNT et les chaînes régionales « TV Vendée et TV Cholet » (1ere quinzaine de Juin 2017) Penser à refaire les réglages des téléviseurs !
- Nettoyage des surfaces bétonnées, escaliers et dallages :

L'ASL a fait l'acquisition d'un nettoyeur haute pression, elle missionnera un entrepreneur pour intervenir sur les surfaces à nettoyer.

Le nettoyeur sera mis à disposition des copropriétés avec le prestataire seul habilité à l'utiliser.

Nettoyage des abords du petit port et des surfaces de la place centrale, escalier, fin mai 2017.

- Divers : Remise en état de la barrière d'accès à la place centrale, Réfection des claustras des parcs à ordures ménagères et des lisses bois ;
Est en cours la remise en état des grilles et des pièges à eau aux abords du petit port et sur la place centrale.

. Les Immeubles :

Rappel : L'ASL est garante vis-à-vis des copropriétaires et des copropriétés du respect architectural du site.

C'est pourquoi toute modification de l'aspect extérieur (changement de matériaux, modifications des formes, ajouts d'éléments nouveaux, ...) des bâtiments doit obtenir au préalable l'accord de l'assemblée générale de l'immeuble concerné, puis celui de l'ASL.

Un cahier des spécifications techniques est à disposition des propriétaires à la SOGIRE et peut être consulté sur le site Web de l'ASL (Voir les dernières mises à jour du document).

- **Locaux de l'ASL** :
Sont en cours la remise en état du local transfo d'EDF/W.C./Enclos au village du Lac :
Suppression des habillages bois et des clôtures détériorées, rénovation des huisseries, mise en peinture des murs extérieurs, pose d'une nouvelle clôture en grillage rigide et brise vue.

Michel MEUNIER
Responsable de la Commission Urbanisme